

En ce qui concerne la côte Ouest, les représentants du Canada ont demandé que soient abandonnées les poursuites au civil engagées contre le "Fonzie" et le "Viscount" et que les États-Unis révisent leurs procédures de manière que les bateaux canadiens soient relâchés rapidement. La partie américaine n'a pu fournir de réponse à ce sujet, la question étant toujours devant les tribunaux aux États-Unis, mais elle a réaffirmé l'engagement de son gouvernement concernant la modération réciproque dans la région frontalière de l'Entrée Dixon.

Pour ce qui est de la côte Est, la partie américaine a demandé si le gouvernement canadien serait disposé à fournir une aide au titre des honoraires et frais de justice dans l'affaire du bateau de pêche "Mary Elizabeth". Les représentants canadiens se sont refusés à tout commentaire à cet égard, l'affaire étant actuellement en appel.